

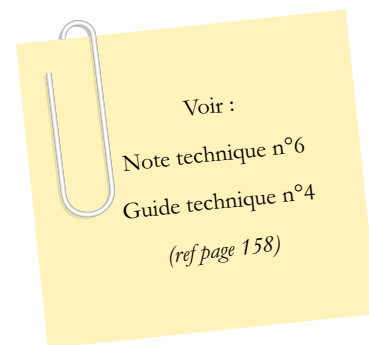
Respecter le fonctionnement naturel des milieux

Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables

Définir des espèces indicatrices du bon état des milieux aquatiques

Prendre en compte les espèces dans les politiques locales

Reconquérir les axes de vie et décloisonner l'hydrosystème



SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Le module “Protection des espèces” concerne surtout les espèces piscicoles. La prochaine édition du panoramique s’efforcera de prendre davantage en compte les autres espèces aquatiques.

Dans cette édition du panoramique, l’état des peuplements piscicoles est apprécié par l’indice poissons. Même si la fiabilité et la précision de cet indice sont en cours d’amélioration, l’image de la qualité biologique au travers de cet indice reste préoccupante.

La reconquête des axes de vie pour les grands migrateurs retenus par le SDAGE s’est améliorée sur le Bas Rhône suite aux études et travaux du plan migrateurs. Ces efforts sur le Rhône restent à conforter et à poursuivre sur l’ensemble du bassin RMC pour toutes les autres espèces migratrices. Si l’élaboration des “plans départementaux de protection des milieux aquatiques de gestion des ressources piscicoles” est maintenant bien avancée sur l’ensemble du bassin, la mise à jour des schémas départementaux de vocation piscicole, dont les plus anciens ont plus de 15 ans, doit s’accélérer.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la qualité écologique des milieux, les réflexions du groupe de travail SDAGE-DCE se portent prioritairement sur les espèces patrimoniales à préserver, les espèces indicatrices de la qualité du milieu ou de sa fonctionnalité et enfin sur les espèces proliférantes ou invasives.

Le travail de définition de ces différentes listes, la recherche de données déjà disponibles, l’acquisition de ces dernières dans le cadre des suivis demandent de développer à moyen terme un réseau de suivi des espèces et une banque de données permettant la mise en commun d’une information le plus souvent existante, importante mais dispersée.